



LES JEUNES ET LE LOGEMENT DANS L'AIN

DOSSIER DE PRESSE

AVRIL 2022

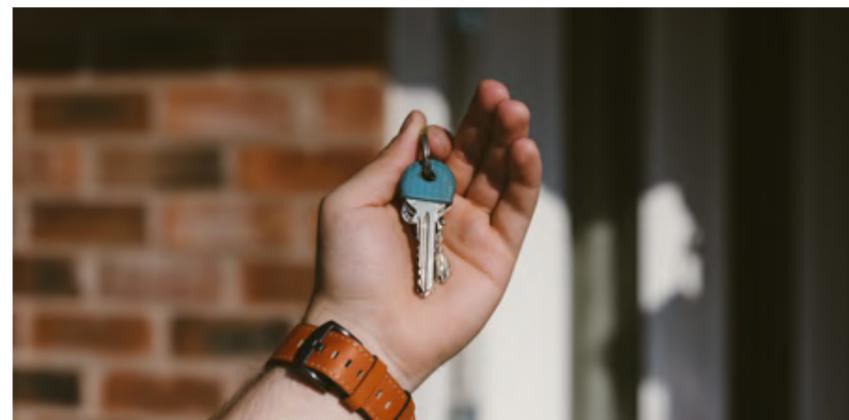


Les deux dernières années ont permis d'attirer l'attention sur les problématiques rencontrées par les jeunes face au logement. Si on sait qu'ils sont souvent les premières victimes des crises économiques, l'accès au logement en particulier représente pour eux une course d'obstacles : ressources insuffisantes, exigences de ressources, cautions diverses, faible nombre de petits logements, peu d'offres sur les petites durées...

Les études sur le sujet font souvent état de problèmes rencontrés par les grandes agglomérations ou les zones tendues. Pour autant, les jeunes du département de l'Ain se trouvent également confrontés à des difficultés similaires. Face à ces constats, la Caf de l'Ain, en partenariat avec l'ADIL de l'Ain, a lancé une démarche pour comprendre les difficultés d'accès au logement des jeunes aindinois, leurs besoins et favoriser le maintien dans le logement en prévenant les situations d'impayés. Cette démarche a été menée avec l'appui de la Public Factory - Sciences Po Lyon.

Ce projet initié en 2019, a permis d'identifier à la fois les différents acteurs en lien avec les jeunes et/ou le logement, de souligner le travail partenarial pouvant exister sur certains territoires, tout en veillant à laisser s'exprimer le public concerné (à savoir les jeunes) dans le cadre d'ateliers d'échanges.

Fort de ce travail, il est paru important de proposer aux élus et à l'ensemble des acteurs en lien avec le logement et les jeunes, de les réunir au sein d'une journée partenariale. L'opportunité de leur présenter les constats, les inviter à questionner et s'associer à ce travail partenarial, visant à faciliter l'accès et le maintien dans le logement des jeunes. A l'occasion d'une journée d'échange le mardi 5 avril 2022, les partenaires ont pu prendre connaissance de la genèse de ce projet, des constats qui en découlent et des expérimentations réussies sur d'autres territoires à travers l'intervention de 2 représentants de la Région du Grand Est et du délégué UNCLLAJ (Union Nationale des Comités Locaux pour le Logement Autonome des Jeunes).



1

LES JEUNES

4

DEFINITION

4

LES PRINCIPAUX CHIFFRES DANS L'AIN

5

2

LA SITUATION RESIDENTIELLE DES JEUNES

6

L'ACCES AU LOGEMENT : LA DIVERSITE

6

3

LES ENJEUX

7

MOBILISER LES ACTEURS POUR LE LOGEMENT DES JEUNES

7

MIEUX CONNAITRE LES BESOINS EN LOGEMENT DES JEUNES

9

RECUEIL DE LA PAROLE DES JEUNES

10

4

LES LEVIERS D'INTERVENTION

12

L'OFFRE DE LOGEMENT

12

L'ACCOMPAGNEMENT DES JEUNES

12

LES AIDES A L'ACCES ET AU MAINTIEN DANS LE LOGEMENT

13

LES AIDES POUR EQUIPER SON LOGEMENT

15

DEFINITION

Il existe une multiplicité de définitions pour les « jeunes ».

Une vision légaliste avec la majorité à 18 ans. Une approche sociologique avec le passage transitoire entre l'enfance et l'âge adulte. Et enfin, des statistiques avec les 15-29 ans, les 18-24 ans, les 18-30 ans ou même depuis quelques années les 18/35 ans.

La jeunesse recouvre une notion de protéiforme*, il s'agit à la fois :

- d'une catégorie non homogène et des profils très divers,
- des jeunes diplômés ou non,
- des jeunes actifs/inactifs ou en situation de chômage,
- des jeunes familles y compris monoparentales,
- des jeunes en fin de prise en charge par les services d'aides à l'enfance, sans domicile fixe, etc.

* Qui peut prendre les formes les plus variées, qui se présente sous des aspects très divers.

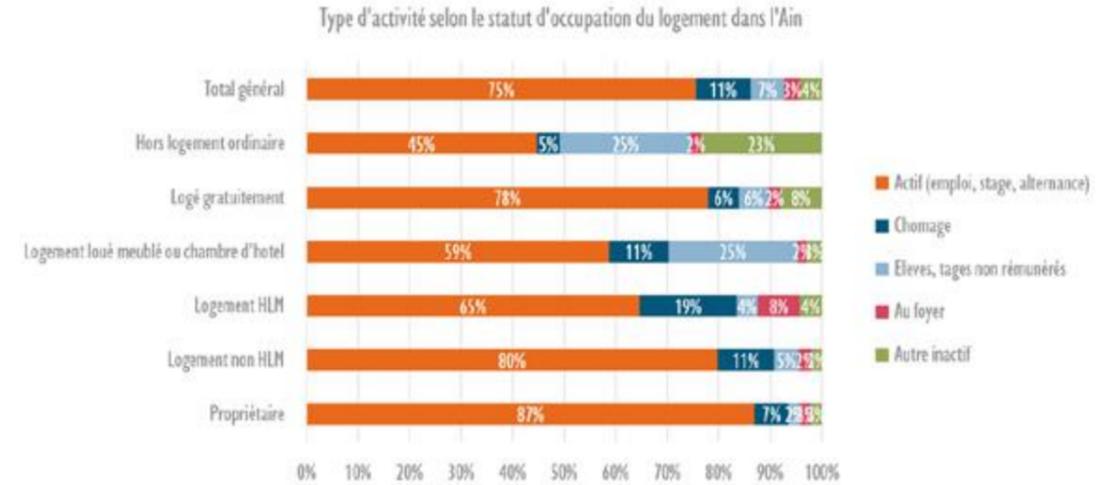


Près de 104 000 jeunes dans l'Ain (16.2 %)

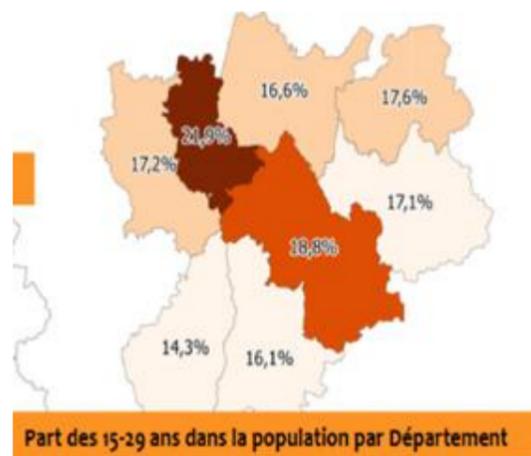
6.1 % ont entre 15 et 19 ans
4.5 % entre 20 et 24 ans
5.6 % entre 25 et 29 ans

LES PRINCIPAUX CHIFFRES DANS L'AIN

A partir d'une comparaison de données de cadrage entre le Département de l'Ain et un territoire cible (HBA : Haut-Bugey Agglomération), les participants ont pu visualiser, en terme de géolocalisation spatiale, leur représentativité par rapport aux autres catégories d'âge, s'ils sont cohabitants ou décohabitants, le type de logements occupés, leurs revenus moyens (plus faibles que les autres catégories d'âge), ...

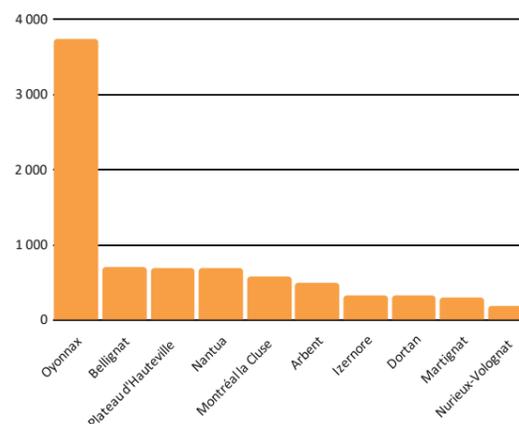


« La part des jeunes de 15-29 ans représente **16,6 %** des habitants du Département de l'Ain. »



Source : Etude régionale sur le logement des jeunes

10 communes où il y a plus de 150 jeunes



La part des jeunes ménages dans le parc social se situe dans la moyenne régionale avec 9,89% de moins de 30 ans.

On constate un déficit assez sensible en matière de logement FJT (foyer de jeunes travailleurs) : **1 place en FJT pour 1058 jeunes.**

Le Département de l'Ain est relativement **bien pourvu en matière de logements étudiants mais déficitaire en matière de logements séquentiels.**

La Caf de l'Ain compte 20 749 allocataires de moins de 30 ans, soit 19,71% des allocataires.

- 45% des jeunes âgés de 16 à 29 ans perçoivent une aide au logement.
- 32% d'entre eux sont locataires du parc privé, 16% locataires du parc public.

L'ACCES AU LOGEMENT : LA DIVERSITE



Avantages et inconvénients des résidences étudiantes

- + Meublées
- + Plusieurs équipements (machines à laver)
- + Des espaces de convivialité (Co-working, détente, restauration...)
- Prix souvent élevé
- Accès restreint à certains publics (jeunes en intérim ou CDD potentiellement exclus)
- Location pour une durée courte pas toujours possible

Avantages et inconvénients des colocations

- + Coûts réduits
- + Risques d'isolement et de solitude limités
- + Logiques d'entraide facilitées
- Espace et équipements à partager
- Logement potentiellement non meublé, sinon mal équipé avec parfois un risque d'insalubrité
- Bail solidaire
- Location sur le temps long

Les résidences étudiantes dans le Haut-Bugey

3 résidences étudiantes :

Alfa3A
Résidence Georges Charpentier (Bellignat)

SEMCODA
Cité des alternants (Oyonnax)

Dynacité
(Oyonnax)

À noter : le territoire ne dispose d'aucun foyer de jeunes travailleurs ni d'aucune résidence universitaire.

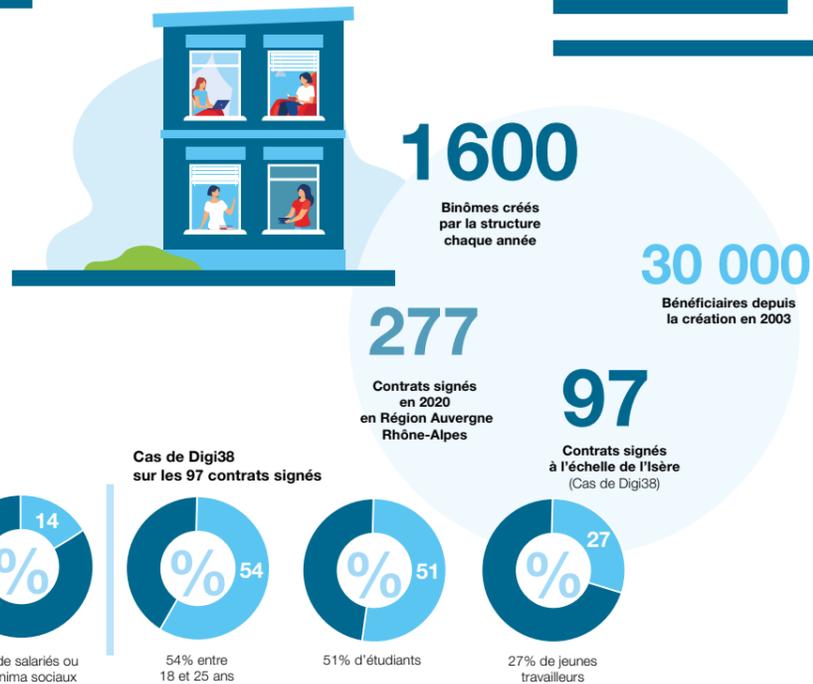
exemple : La Cité des alternants d'Oyonnax

Certaines résidences étudiantes permettent désormais à des jeunes de louer sur des temps courts, à l'image de la « Cité des alternants ». Celle-ci répond à des besoins spécifiques aux alternants, catégorie de jeunes très mobiles qui nécessite, dans la grande majorité des cas, de disposer de deux logements.

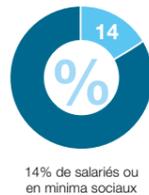
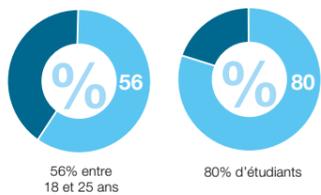
La cohabitation intergénérationnelle : l'exemple de Cohabilis

Cohabilis est le 1^{er} réseau national de cohabitation intergénérationnelle.

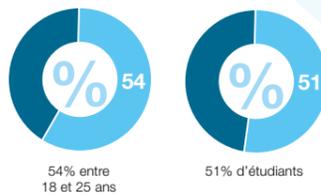
La colocation intergénérationnelle est un engagement solidaire avant tout. Ce type de logement est un bon compromis entre besoins des jeunes et besoins des personnes âgées. Elle permet aux jeunes de faire face à certaines difficultés comme les coûts du logement mais aussi d'obtenir des locations sur le temps court. Elle offre aussi aux personnes âgées une présence qui peut les aider et égayer leur quotidien. Ce type de logement est en cours de développement dans l'Ain.



Région Auvergne Rhône-Alpes sur les 277 contrats signés



Cas de Digi38 sur les 97 contrats signés



MOBILISER LES ACTEURS POUR LE LOGEMENT DES JEUNES

La CAF de l'Ain et l'ADIL de l'Ain en partenariat avec la Public Factory - Sciences Po Lyon ont réalisé une étude exploratoire sur deux territoires du département (le territoire de la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain et le territoire de Haut-Bugey Agglomération).

Ce projet s'inscrit dans une approche transversale pour répondre au plus près des attentes des jeunes et proposer une articulation avec l'offre de l'action publique du territoire. Le public ciblé sont les 18-30 ans.

Cette étude sera menée sur plusieurs années :

- 2019-2020 - la phase de questionnement et d'analyse : les objectifs principaux ont été de faire un état des lieux des besoins des jeunes, des offres de logement et identifier des pistes d'amélioration
- 2020-2021 - la phase de transition opérationnelle
- 2021-2022 - la phase de proposition d'action(s)

Les jeunes et le logement

La journée « les jeunes et le logement » a été organisée le 5 avril 2022 sur le territoire du Haut Bugey Agglomération, à l'espace loisirs d'Arbent.

Près de 60 personnes, acteurs du logement et/ou de la jeunesse ainsi que des élus sont venus participer aux tables rondes dédiées au logement des jeunes dans l'Ain. Les ateliers de l'après-midi ont réuni environ 40 participants.

Cette journée a été l'occasion de se réunir autour d'une thématique commune à plusieurs acteurs du territoire. Le Conseil Départemental, la DDETS, le SIAO, l'UNCLLAJ, l'URCLLAJ, l'URHAJ AURA, AURA HLM, la Semcoda, Alfa3a, Action Logement, Form'toît, les Missions Locales Jeunes Oyonnax-Bellegarde-Gex et Bresse-Dombes-Côtière, les EPCI HBA, CCPA, RAPC, Tremplin, les mairies de Valserhône/Oyonnax/Nantua, Montréal-la-Cluse/Arbent/ Neyron, La sauvegarde PAEJ, l'ADSEA 01, E2C01, Pôle Emploi, Résidence étudiante Oyonnax, Vivre ensemble en calade, Sport et métiers 01, centre social Ouest Oyonnax ainsi que les organisateurs ont pu échanger sur les jeunes et le logement.



MIEUX CONNAITRE LES BESOINS EN LOGEMENT DES JEUNES

Des tables rondes ont été organisées lors de la journée du 5 avril 2022. Les intervenants ont pu présenter leur dispositif, la manière dont ils l'ont déployé, comment ils fonctionnent,... Ces interventions ont été très riches pour les différents partenaires.



Dans une intervention à deux voix, Christine Tison cheffe de projet Logement à la Région Grand Est et Paula Vicencio directrice de la mission locale de Sarreguemines ont présenté **la plateforme Loj'Toît créée avec la volonté de développer une meilleure coordination des acteurs intervenant dans l'accès et le maintien des jeunes dans leur logement.**

Loj'Toît est un réseau de 22 structures à l'échelle du territoire. Il dispose de référents dédiés qui accompagnent les jeunes dans la recherche de logement, dans la mobilisation des aides existantes et dans les démarches administratives. Ils mettent aussi en réseau l'ensemble des acteurs qui participent à la professionnalisation des référents logement et qui contribuent à développer la diversité des offres de logement (colocation résidence chez l'habitant, logement intergénérationnel, logement solidaire, etc.).



RECUEIL DE LA PAROLE DES JEUNES

Les étudiants qui ont accompagnés ce projet se sont fait le relai des propos recueillis lors des ateliers avec les jeunes.

A travers les réponses des jeunes interrogés, il a été révélé qu'en plus d'avoir des problèmes pour accéder ou se maintenir dans le logement, d'autres problématiques transversales sont identifiées : l'emploi, la mobilité et l'attractivité du territoire.

Aimeriez-vous vivre en colocation ?

OUI

« La coloc ce n'est pas à vie c'est pour dépanner, y'a des bons côtés, si financièrement on a besoin on est obligé de mettre notre confort à part »

« La colocation représente beaucoup de responsabilités pour moi »

NON

Aimeriez-vous vivre en résidence étudiante ?

OUI

« Avec les bourses une résidence étudiante se serait plus facile pour moi financièrement »

« Rédhibitoire, sanitaire en commun impossible »

NON

Est-ce que vous vous sentez bien dans le Haut-Bugey ?

OUI

« Une petite ville où il y a du travail »

« On n'a pas de métro, pas de tram, on n'est pas relié à d'autres villes comme Genève, on est obligé d'aller à Bourg pour aller à Genève en train. On n'a rien d'ici à Lyon direct, la ville ne se développe pas »

NON

Désirez-vous avoir votre propre logement ?

OUI

« J'aimerais apprendre à m'occuper de mes dépenses, à être indépendante financièrement »

« Au bout d'un moment, il faudra bien que j'aie mon propre logement, mais pour l'instant je suis bien avec ma famille »

NON

Avez-vous eu des difficultés à trouver un logement ?

OUI

« Il y a beaucoup de contraintes pour avoir un logement »

« Ils ne se rendent pas compte : deux cautions et un loyer, c'est énorme d'un coup »

Votre logement est-il adapté à vos besoins ?

OUI

« J'ai choisi mon logement, à côté du boulot »

« Les bus passent tous les 45 min ou 1h, on est obligé de marcher, que des montées, donc la flemme... »

NON

Deux ateliers ont été organisés lors de la journée du 5 avril. Ils étaient dédiés aux enjeux de l'offre de logement et à l'accompagnement des jeunes pour accéder au logement.

L'OFFRE LOGEMENT

Il existe des offres de logement, elles sont diversifiées mais pas toujours ajustées aux besoins des jeunes : adaptées à leur capacité financière, de petites tailles, peu énergivores pour une meilleure maîtrise de leur budget.

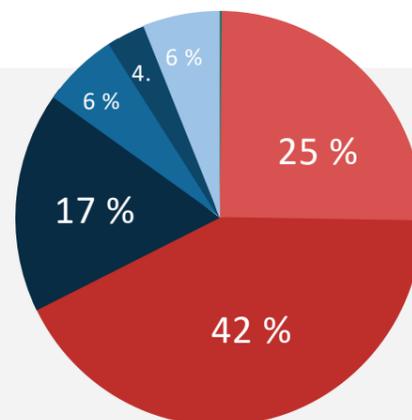
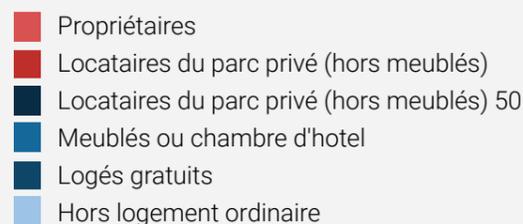
Grâce à l'atelier, les participants ont mis en évidence différents constats :

- La cohabitation intergénérationnelle n'est pas considérée par les jeunes comme LA solution d'accès au logement, mais peut être un outil complémentaire notamment sur les zones tendues.
- La mobilisation des recycleries doit être développée pour faciliter l'ameublement à des coûts raisonnables.
- Les entreprises pourraient aussi avoir un rôle à jouer lors du recrutement de leurs salariés ou alternants. L'idée serait de les renvoyer vers les structures susceptibles d'accompagner les jeunes mais aussi sur les bassins d'emploi industriel (en harmonisant les heures de travail pour faciliter le covoiturage).

L'ACCOMPAGNEMENT DES JEUNES

Cet atelier a permis de mettre en avant 3 grands axes de collaboration à renforcer :

- Faciliter l'accès à l'information et la rendre plus lisible pour les jeunes mais aussi pour les parents et accompagnants. Les jeunes doivent être acculturés à l'accès au logement en les informant le plus en amont possible sur le temps nécessaire aux démarches et disponibilités du parc logement.
- Améliorer la collaboration partenariale entre acteurs, l'interconnaissance pour fluidifier le parcours logement des jeunes.
- Réfléchir aux moyens à mettre en œuvre pour prévenir le non-recours aux droits des jeunes.



APL, ALS, Mobili-jeune,... Qu'ils soient étudiants, en apprentissage, en mobilité professionnelle ou demandeurs d'emploi, les jeunes de moins de 30 ans peuvent bénéficier de nombreuses aides financières destinées à faciliter leur accès à un logement en 2022.

Les aides de la Caf ou de la MSA

Les jeunes étudiants, les jeunes salariés de moins de 25 ans, les jeunes en alternance/en contrat d'apprentissage peuvent, sous conditions de ressources, avoir accès à :

- l'[aide personnalisée au logement](#) (APL), si le logement occupé au titre de la résidence principale fait l'objet d'une convention avec l'État,
- l'[allocation de logement sociale](#) (ALS), ou l'allocation de logement familial (ALF), attribuée en fonction de leur situation familiale.

Les aides de fonds de solidarité logement (FSL)

Il s'agit d'un dispositif national géré au niveau départemental. Les aides accordées par le FSL sont des aides d'urgence dédiées aux personnes en difficultés. Elles peuvent notamment permettre :

- de financer le dépôt de garantie, le 1^{er} loyer, l'assurance du logement,
- de rembourser les dettes de loyers et charges comprises dont le règlement conditionne l'accès à un nouveau logement,
- de rembourser les impayés de factures d'eau, d'énergie et de téléphone.

ATTENTION : les conditions d'attribution et le montant du FSL varient d'un département à l'autre. Par ailleurs, cette aide n'est pas systématique.

Les aides d'Action Logement

Les moins de 25 ans peuvent aussi bénéficier des aides financières attribuées par l'organisme Action Logement. Parmi ces aides notamment accessibles aux jeunes, on peut citer :

- l'avance [Loca-Pass](#), pour les étudiants salariés, les demandeurs d'emploi, les employés (hors fonctionnaires titulaires) et les personnes en formation professionnelle. Il s'agit d'un prêt à taux zéro pour financer le dépôt de garantie réclamé par le propriétaire (bailleur),
- la [garantie Visale](#), pour les étudiants, les salariés, les alternants et les demandeurs d'emploi. Ce dispositif a été mis en place pour couvrir les charges et les loyers impayés dans certaines conditions,
- l'aide [Mobili-jeune](#), pour ceux qui suivent une formation en alternance (contrat d'apprentissage ou de professionnalisation) dans une entreprise du secteur privé non agricole. Elle permet de bénéficier d'une aide au paiement des loyers, en plus de l'aide au logement de la Caf.

Le Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ)

Il permet l'attribution d'une aide financière aux jeunes en difficulté. Il ne traite que de manière accessoire les difficultés d'accès des jeunes à un logement indépendant.

Les jeunes peuvent ainsi se tourner vers leur comité local pour le logement autonome des jeunes (CLLAJ) pour être informés et orientés dans leur démarche de recherche d'un logement, d'étude de leurs droits,... L'ensemble des missions locales jeunes du Département de l'Ain sont partenaires CLLAJ, ce qui leur permettent de développer une mission spécifique liée à l'accès au logement des jeunes.

LES AIDES POUR EQUIPER SON LOGEMENT

Le bail accompagné (bail glissant)

De quoi s'agit-il ?

Le bail accompagné est un **dispositif d'accompagnement des jeunes à l'accès et au maintien dans le logement locatif privé**. Il introduit, dans la relation de location entre un bailleur et un jeune locataire, une structure spécialisée chargée d'accompagner ce dernier dans ses démarches relatives à la gestion de son logement : état des lieux, ouverture de compteurs (eau, électricité, internet, etc.), gestion budgétaire, ouverture des droits, etc.

À qui s'adresse le bail accompagné ?

Il s'adresse aux jeunes de **moins de 30 ans, candidats à un logement autonome dans le parc privé, ayant des ressources régulières et suffisantes**.

Quelle forme prend-il ?

Le bail accompagné prend la forme d'une **charte associée au contrat de location**, qui précise les engagements réciproques du bailleur, du jeune locataire et de la structure d'accompagnement.

Pour quelle durée ?

Le bail accompagné est un dispositif d'accompagnement temporaire, d'une **durée de 6 mois renouvelable**, principalement mobilisé au moment de l'entrée dans le logement, et dans les mois qui suivent.

Par qui ?

Le bail accompagné est mis en œuvre par **les Comités locaux pour le logement autonome des jeunes (CLLAJ)** et leurs antennes locales.



Rappel utile

400

Jeunes de 15 à 24 ans à l'échelle du territoire du Haut-Bugey



Source : INSEE

4 000

Jeunes de 15 à 24 ans à l'échelle de l'ensemble du département de l'Ain

Le bail mobilité

De quoi s'agit-il ?

Le bail mobilité vise à **faciliter la location de courte durée d'un logement meublé**. Il offre la possibilité au bailleur de proposer un logement à la location pour une durée d'1 à 10 mois maximum.

À qui s'adresse le bail mobilité ?

Le bail mobilité s'adresse principalement à **des jeunes en formation** (formation professionnelle, études supérieures, apprentissage), **en mission temporaire** (intérim, emploi saisonnier, stage, service civique) ou en **reconversion professionnelle**, pour répondre à un besoin spécifique de courte durée.

Comment cela fonctionne-t-il ?

Le bail mobilité a vocation à n'être **signé qu'une seule fois. Il ne peut être ni renouvelé ni reconduit**. Sans excéder la période maximale de 10 mois, la durée de location initialement conclue peut néanmoins être prolongée une fois (par avenant). Aucun dépôt de garantie ne peut être demandé au locataire. Les charges locatives sont versées de manière forfaitaire.

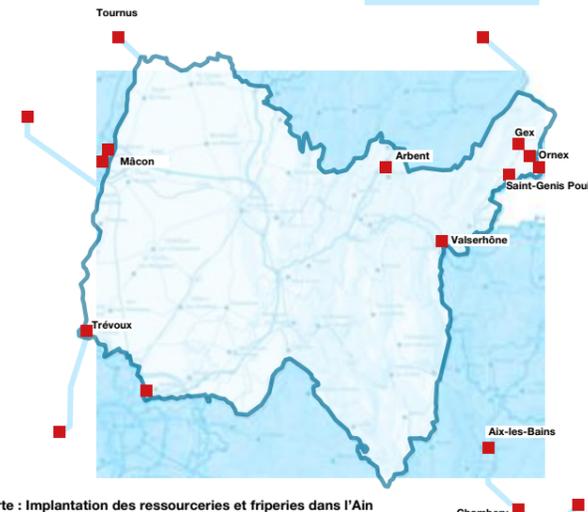
Les ressourceries

Une ressourcerie est un lieu où sont collectés tous les objets et matériaux dont leurs propriétaires n'ont plus besoin.

Elles ont pour mission de récupérer ces objets inutilisés, de les valoriser pour leur donner une seconde vie et de les revendre sans but lucratif.

175

Ressourceries dans le Réseau national de ressourceries



Carte : Implantation des ressourceries et friperies dans l'Ain

Source : Réseau national des Ressourceries et Recycleries

Où se trouvent les ressourceries de l'Ain ?

- Haut-Bugey | **Groupe Solid'AIRE / Recycl'AIRE**
9, rue des grottes, 01100 Arbent – 04 74 77 61 87
- Pays Bellegardien | **ALFA3A / AGCR / Recyclerie du Pays Bellegardien**
1, rue Clément Ader, 01200 Valsenhône – 04 81 50 02 50
- Pays de Gex | **Ressourcerie d'Ornex**
290, rue du Perruet, ZAE de la Maladière, 01210 Ornex – 04 50 42 65 00
- Pays de Gex | **ALFA3A / AGCR**
129, rue du Tiocan, 01630 Saint Genis Pouilly – 04 50 28 20 50
- Dombes Saône Vallée | **Recyclerie Dombes Val de Saône**,
01604 Trévoux – 06 82 47 36 14

Pass'Installation

À l'échelle nationale, un certain nombre de collectivités mettent en place des aides spécifiques. Par exemple, depuis 2017, le conseil départemental de Seine-Maritime a instauré le « Pass'Installation », qui offre aux jeunes de 18 à 30 ans **un chèque de 100 euros à dépenser dans une recyclerie du territoire**.

La Banque Solidaire de l'Équipement (Emmaüs Défi)

Ce programme **développé en 2012 par Emmaüs Défi à Paris** permet l'accompagnement à l'équipement neuf des ménages accédant pour la première fois à un logement pérenne.

7 457

Foyers ont bénéficié de cette aide sur le Grand Lyon

L'année 2016 marque l'ouverture de l'antenne lyonnaise de la BSE qui couvre la totalité du territoire du Grand Lyon. Une attention particulière (remises, soldes) est accordée aux étudiants.

Plus d'informations : <https://bse.emmaus-defi.org/>

Les aides proposées par la CAF

Pour aider les jeunes à équiper leur premier logement, la CAF propose un « **Prêt d'équipement mobilier et ménager pour les moins de 25 ans** ».

L'objet de l'aide

Celui-ci concerne l'achat d'un ou plusieurs appareils ménagers (lave-linge, lave-vaisselle, micro-ondes, réfrigérateur, etc.) ou l'acquisition d'équipement mobilier (rangement, literie, bureau, etc.), ainsi que différents types de fourniture (ordinateur, imprimante, articles de puériculture, etc.). Le prêt concerne aussi l'ouverture des compteurs et l'assurance habitation.

La forme de l'aide

Il s'agit d'un prêt sans intérêt. Il peut être attribué pour l'achat d'un ou plusieurs articles de même nature, ou de natures différentes, dans la limite du montant plafond total de 800 € et d'un montant plancher de 100 €. Le montant du prêt est versé au fournisseur après réception du contrat signé. Sont exclus les achats sur Internet et par correspondance.

Les conditions d'obtention de l'aide

Le prêt est accordé aux jeunes de moins de 25 ans :
- accédant à leur premier logement,
- titulaires d'une prestation délivrée par la CAF,
- dont le quotient familial est inférieur ou égal à 765 au moment de la demande,
- ne bénéficiant pas d'autres aides du même type en cours auprès de la CAF.

La Garantie Visale

De quoi s'agit-il ?

La Garantie Visale offre la possibilité à un locataire de demander à **Action Logement de se porter caution auprès du bailleur**. Le dispositif se substitue au(x) garant(s) souvent difficiles à trouver pour les locataires. Dans l'Ain, le dispositif a bénéficié à **1 076 personnes** en 2021, dont **84 %** étaient des jeunes de moins de 30 ans (données d'Action Logement).

Quelles garanties pour le bailleur et pour le locataire ?

Pour le bailleur
en cas d'impayés de loyers et/ou de charges, Action Logement couvre le bailleur sur l'ensemble de la durée du bail concerné, dans la limite de 36 mensualités impayées.

Pour le locataire
le locataire doit ensuite rembourser les sommes versées pour son compte par Action Logement, qui peut mettre en place un échéancier aménagé tenant compte de la situation financière du locataire.

À qui s'adresse le dispositif ?

Aux jeunes entre 18 et 30 ans, quelle que soit leur situation (salarié, fonctionnaire, étudiant, en alternance, au chômage, etc.)

Aux salariés de plus de 30 ans sous certaines conditions

Au public éligible au bail mobilité

Au public bénéficiant d'un dispositif d'intermédiation locative

Quels sont les logements concernés ?

- 1 Les logements meublés et non-meublés (loués vides)
- 2 Le logement est la résidence principale du locataire (à l'exception du bail mobilité)
- 3 Le loyer (charges comprises) ne doit pas dépasser 1 300 euros (1 500 euros en Île-de-France)
- 4 Le loyer ne doit pas dépasser la moitié des ressources du locataire
- 5 Le logement doit être décent et respecter le Règlement Sanitaire Départemental (RSD)
- 6 La location doit faire l'objet d'un contrat de location intégrant une clause résolutoire



Faciliter l'accès au logement, suppose la mobilisation de nombreux acteurs et la mise en œuvre d'un ensemble de solutions diversifiées s'appliquant nécessairement à l'échelle locale.

L'évènement du 5 avril 2022 doit être vu comme le premier pas d'une démarche partagée et une occasion de construire, ou de renforcer, la gouvernance territoriale en faveur de l'accès au logement des jeunes.

Il avait pour objectif de mettre en relation les besoins, identifier les manques ou les inadéquations avec l'ensemble des acteurs du Département afin d'élaborer ensemble des réflexions, des propositions à mettre en œuvre.